

# Extrait du registre des délibérations Séance du comité syndical du SYDELON du 28 septembre 2022

Membres élus : 20 En activité : 20

Membres présents: 15

Membre ayant donné procuration : 1

Membres absents excusés: 4

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à l'Espace de Veymerange, route du Buchel 57100 Thionville, sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un septembre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19H05.

#### Étaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES

M. TINNES Jean-Paul

### Était absente (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc



### Étaient absents excusés:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU VAL DE FENSCH

M. JURCZAK Serge et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES

M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

# Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022.

Pour copie conforme au registre, au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Le Président,

Yutz, le - 7 OCT. 2022

Siège :

1A avenue

Gabriel Lippmann

57970 YUT7